

Carnet d'Europe

Revue de réflexions et de propositions pour une Europe fédérale

N° 2020/04/114 – du 7 octobre - 3 €

Actualité européenne : Le devoir d'informer



Créé en 2008, Carnet d'Europe est une revue qui fait partie des collections de Presse fédéraliste, association d'édition de livres et de la revue « Fédéchos » pour le fédéralisme ».

Fondateur, directeur de la publication : Alain REGUILLON

Rédacteur en chef : Alain MALEGARIE

Administration, abonnement : Alain REGUILLON - 23, passage des Alouettes – 69008 LYON

Les articles contenus dans la revue Carnet d'Europe n'engagent que leurs auteurs.

Les associations partenaires à la publication du carnet bimestriel d'actualité européenne



Union of European Federalists
Union des Fédéralistes Européens
Union der Europäischen Föderalisten

Carnet d'Europe : lettre d'actualité européenne

ISSN 2119-2847

Cette brochure est éditée par

PRESSE FEDERALISTE

*7, rue Amédée-Bonnet
69008 LYON
SIRET : 315 384 909 00018*

Impression

L'interface/Messidor

*106, avenue Franklin-Roosevelt
69 120 VAULX-EN-VELIN*

4^e trimestre 2020



Presse fédéraliste

L'édito d'Alain Réguillon : l'Union va mal, faut-il la changer ?

Pandémie, terrorisme, discorde institutionnelle, aveuglement migratoire ou encore politique de concurrence inadaptée, autant de thématiques –et je ne suis pas exhaustif– qui interrogent sur la bonne santé de l'Union. En disant cela, je souligne afin qu'il n'y ait pas de malentendu : « L'Union est indispensable à l'existence même des États qui la composent et il ne saurait être question de remettre en cause cette existence ! ». Pour autant, le devoir des vrais Européens est d'être lucide et non béat.

Pandémie. *Le chacun pour soi conforte la méfiance envers son voisin et ne facilite pas la lutte contre la pandémie. Certes, nous devons faire face à une situation inédite depuis l'existence de l'Union ! Certes, la santé n'est pas une compétence de cette même union ! Mais tout de même, le bon sens n'aurait-il pas dû conforter les États à jouer plus solidaires et convenir d'une cadre sanitaire commun pouvant ensuite être décliné région par région. Car là est la deuxième anomalie des mesures prises, surtout en France. On ne peut considérer les mêmes mesures pour le Cantal et la Métropole de Lyon. Alors, les objectifs fixés, sachons faire confiance aux élus régionaux et locaux dans une bonne concertation avec les pouvoirs déconcentrés de l'Etat pour adapter les mesures à la diversité des territoires.*

Terrorisme. *La cohésion européenne en ce domaine est-elle suffisante ? Sans doute pas assez ! Les moyens policiers et militaires sont-ils insuffisants ? Pas vraiment ! Ce qu'il manque avant tout à l'Union se sont des services de renseignements plus étoffés et travaillant sous l'autorité d'un parquet européen et non dans des services nationaux multiples. Une force fédérale de renseignements me paraît être une première urgence. La seconde urgence est l'adoption d'une politique étrangère commune qui permette de prendre les mêmes mesures au même moment envers les États qui protègent, favorisent, pire, arment les terroristes. Les intérêts industriels, commerciaux et financiers ne doivent pas freiner la lutte contre le terrorisme. En France, il faut aussi se poser la question de notre modèle d'intégration qui a failli.*

Discorde institutionnelle. *La question du siège du Parlement européen à Strasbourg est à nouveau posée en ces temps de pandémie où la libre circulation est freinée, depuis mars, aucune session ne s'est tenue dans cette ville. Ce n'est pas une question nouvelle, mais une question qui n'a jamais été débattue sérieusement. Certains –en France– disent que le siège est à Strasbourg et que cela est gravé dans le marbre. Ce n'est pas vrai bien sûr. Cela est simplement inscrit dans un traité. Et ce qu'un traité tricote, un autre traité peut le détricoter. La force de Strasbourg n'est pas le Parlement européen, mais bien le Conseil de l'Europe qui y a son siège depuis 1949 regroupant les institutions parlementaire, exécutive, judiciaire et consultative. C'est là la force de cette ville symbole. Si le Parlement européen y est aujourd'hui installé, c'est par accident, car lors de la première session, de ce que l'on appelait alors l'Assemblée parlementaire de la Communauté économique naissante, le 19 mars 1958, seul l'hémicycle du Conseil de l'Europe permettait de recevoir autant de délégués pouvant travailler en plusieurs langues grâce à la traduction simultanée. Il serait temps de voir la vérité en face est de trouver une solution intelligente en remettant sur le tapis de la concertation, le siège de toutes les institutions européennes. Mais si la France insiste à conserver le siège du Parlement à Strasbourg, alors il faut qu'en terme de transport et d'infrastructures, cette ville dispose des mêmes agencements qu'une capitale et que tout le travail parlementaire se fasse dans cette ville et non plus à Bruxelles. Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution, l'unité institutionnelle est aussi une garantie du bon fonctionnement d'une démocratie !*

Aveuglement migratoire. Autre sujet polémique et dramatique, celui des migrations. Il est honteux pour des pays soit disant développés et pour une Union de pays qui détient un quart de la richesse mondiale d'accueillir aussi mal des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants cherchant seulement à survivre. Les conditions d'accueil sont honteuses, les conditions de traitement sont honteuses, le manque de solidarité entre Etat et honteux ! Combien de temps allons-nous fermer les yeux sur ce qui est probablement la « pandémie » la plus importante de ce siècle ? Misère, guerre, famine, désertification, corruption sont les causes principales de ces exodes dont profitent de nombreuses mafias avec leur lots de morts, de viols, de prostitution, de sévices, de crimes ; le malheur de beaucoup fait la fortune de quelques criminels. Et que font les Etats occidentaux ? Que fait l'Union européenne ? Insuffisamment et de manière trop dispersée pour être efficace, avec des règles désuètes tel que le protocole de Dublin. Alors il serait temps de prendre la question migratoire avec sérieux et volontarisme en y associant, au-delà des Etats et de l'Union, les élus régionaux et locaux, les associations humanitaires et le monde économique. C'est de la conjugaison des moyens et des talents que naîtra une politique migratoire digne et humaniste.

La concurrence inadaptée. La politique de concurrence est l'un des phares de l'Union européenne. Son problème est qu'elle a été mise en place lors de la création du Marché unique pour éviter des consortiums pouvant imposer des prix inadaptés au Marché. Défendre l'intérêt du consommateur était la règle. Cela est louable, mais aujourd'hui, nous sommes dans un Marché qui n'est plus seulement européen, mais mondial. Et si nous ne musclons pas notre industrie, notre commerce, notre agriculture, nos moyens énergétiques, notre recherche, notre programme spatial et si nous ne préservons pas nos modèles culturels, c'est à court terme notre indépendance et notre mode de vie qui sont menacés. Alors il faut cesser de penser « Marché », uniquement « Marché » ! Le projet politique doit l'emporter sur les intérêts économiques qui ne servent pas le plus grand nombre de citoyens. Le projet politique doit redevenir la norme. C'est vrai au niveau de l'Union ; c'est vrai aussi au niveau des Etats. C'est un chantier qui remet aussi en cause notre système libéral et qui doit tendre à des harmonisations économiques et sociales optimales et non minimales. La notion de solidarité doit être au cœur de cette réforme profonde qui doit aussi effacer la fracture entre pays du Nord et pays du Sud, fracture artificielle entretenue au bénéfice non pas des peuples, mais de quelques possédants, souvent externes à l'Union !

Ces quelques aspects de l'actualité développés dans cet éditto doivent nous interroger sur le modèle d'Union que nous voulons : Union Marché ? Ou Union puissance ? Mon choix va à l'Europe puissance, mais cela ne vous étonnera pas !

Il est temps de s'attacher à changer l'Europe !

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre entièrement écrite par Alain MALEGARIE que je remercie pour son investissement. De nombreux sujets y sont développés, tous plus riches les uns que les autres.

Je profite aussi de cet envoi pour rappeler que nous sommes preneur d'articles que vous pourriez écrire sur des sujets d'actualité européenne ; il nous faut étoffer notre comité de rédaction. Alors, à vos plumes ou à vos claviers, bien que ces derniers soient moins romantiques !...

Lyon, le 3 novembre 2020

De tout un peu par Alain MALEGARIE

Accord historique des 27 sur le plan de relance économique européen. Fumée blanche ... ou gris clair ?

Au bout de 85 heures de débats intenses et parfois tendus (comme à chaque Conseil européen où il y a un ou des sujets majeurs, et nécessitant de gros budgets), les dirigeants des 27 Etats membres ont signé, le 21 juillet dernier, un accord important, innovant, doté de 750 milliards €, pour soutenir les économies sérieusement frappées par la crise sanitaire mondiale du coronavirus. 750 milliards €, c'est cinq fois le budget annuel de l'Union européenne ! Du jamais vu. Un petit plan Marshall, concocté en quelques mois seulement, grâce à une initiative forte du « couple » franco-allemand, enfin ressuscité. Comme quoi quand il y a la volonté, partagée, tout est possible.

Ces 750 milliards se cumulent avec les rachats massifs de dettes publiques de la Banque centrale européenne (BCE) (750 milliards également), qui *"soulagent" tous les pays fortement endettés, il y a aussi les prêts à taux très bas (0,5 à 1,5%) de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour les entreprises, aussi bien pour la relance que pour des projets d'investissement "verts"*. Au total, on approche quand même les 1900 milliards € ! Historique.

Le plan prévoit donc un fonds de 750 milliards €, qui sera, et ça c'est encore historique, emprunté pour la toute première fois, par la Commission européenne sur les marchés. Donc à des conditions très avantageuses, compte tenu du poids économique et commercial que représente la Commission à travers les Etats. Là, on entre dans une forme de fédéralisme budgétaire, avec une dette commune, donc à se partager. Même si ce pouvoir accordé à l'exécutif européen est « limité en taille et en durée », précision importante rappelée à la fin de cet accord par Mark Rutte, le Premier Ministre des Pays-Bas et chef de file des pays "frugaux », adeptes de l'orthodoxie budgétaire... (Mais je doute que l'on revienne un jour en arrière). Le remboursement de cette dette commune devra se faire d'ici 2058 au plus tard.

Ce plan se décompose en 390 milliards € de subventions, distribuées aux Etats membres les plus fragiles économiquement et très frappés par la pandémie, principalement l'Italie (81 milliards €) et l'Espagne (60 milliards €). La France reçoit quand même 40 milliards, qui contribueront à financer le propre plan de relance français de 100 milliards sur deux ans. Il convient de préciser que ce fonds de relance devra financer des programmes de réformes et d'investissements sérieux. 70% de ces subventions seront versées en 2021-2022, selon des critères de populations, de taux de chômage notamment, et les 30% restant en 2023, qui tiendront compte de la perte de PIB de chaque pays sur la période 2020-2021.

Les 360 milliards € restant seront des prêts remboursables. Ils devront aider les pays les plus fragiles sur le plan économique et social, et financer des plans de relance nationaux et des programmes de réforme. A titre d'exemple, ils concerneront la recherche (5 milliards €), le développement rural (7,5 milliards €), le fonds de transition juste (10 milliards €) consacré au soutien des régions les plus en retard dans la transition énergétique.

Ce qui est vraiment historique, c'est ce précédent qui ouvre des perspectives communautaires encore inenvisageables il y a seulement quelques mois auparavant : la Commission peut (et pourra !) désormais, à la place des Etats, emprunter des sommes conséquentes destinées à financer des dépenses directes dans les pays fragilisés. Là, institutionnellement, l'UE franchit bel et bien un pas majeur, avec à sa disposition un instrument d'action collective direct et immédiat. Il sera difficile de revenir en arrière. Tant mieux. La solidarité budgétaire n'est plus un vœu pieux.

Bien sûr, les dettes actuelles des Etats, contractées avant la pandémie, resteront nationales, et remboursées par leur emprunteur.

Et ces 360 milliards € prêtés alourdiront encore les dettes des Etats déjà très endettés.

Mark Rutte (Pays-Bas) a donc fini par céder. Sa position de blocage était intenable, car les Etats membres partisans du refus d'aider les pays du sud, surtout par des subventions, étaient très minoritaires, représentant 11% de la population totale de l'Union. Mais c'est là que l'on voit que tout vote à l'unanimité est absolument indigne et inacceptable, car non démocratique. Une minorité pouvant bloquer et prendre en otage la volonté du plus grand nombre. Il faudrait vraiment voter toute décision à la majorité qualifiée, ce serait plus équitable.

Cet accord qui fera date est une bonne nouvelle pour notre Europe, et ses pays fragiles, mais il y a quand même, objectivement, quelques bémols :

Quelques baisses de budget. Comme on a adossé ce plan de relance de 750 milliards € au budget européen, le Conseil a donc dialogué ferme aussi sur le CPF (cadre financier pluriannuel) qui déterminera pour 7 ans (2021-2027), le budget annuel de l'UE. Il s'élèvera à 1.074 milliards €, soit 26 milliards de moins que l'ultime proposition de la Commission européenne. On perd les dotations du Royaume-Uni...A titre de comparaison, la France seule (67 millions d'habitants) a un budget annuel de 338 milliards €. Et encore, il ne suffit pas, vu qu'il est déficitaire depuis 40 ans !

Côté UE, on ne bouge pas, on reste scotché à un budget représentant 1% du PIB, donc indigent, malgré les demandes insistantes de beaucoup d'acteurs institutionnels ou privés, et aussi le souhait du Parlement européen qui réclamait ... un budget à 3% du PIB.

Pire, pour parvenir à un accord équilibré entre les deux parties, (pays cigales/ pays fourmis), on a du faire des coupes sombres dans divers programmes, et non des moindres, suite à l'absence de nouvelles ressources propres de l'UE (attendues aussi depuis des années), et à un refus obstiné des chefs d'Etats et de gouvernement d'augmenter le budget communautaire. Sont touchés le complément destiné à Reach-EU, qui perd 2,5 milliards € ; la partie « développement rural » de la PAC perd 7,5 milliards €. Mais le volet "aides directes aux agriculteurs" de la PAC est inchangé. Emmanuel Macron a du bien « batailler » pour sauver le budget de la PAC, mais avec un argument de poids : la France est le premier producteur de produits agro-alimentaires de toute l'UE, ainsi que le premier exportateur ! Elle gardera donc sa subvention fort conséquente de 9,4 milliards € par an et restera donc, de loin, le premier bénéficiaire de toute l'Union en matière agricole, ce qui permet entre autres de payer aux agriculteurs en grande difficulté un quart de leurs revenus ! Le fonds pour une transition juste passe de 30 à ... 10 milliards ! EU4Health n'est plus financé par le fonds de relance. Idem pour le Solvency Support Instrument (solvabilité) qui devait garantir 26 milliards €. Et le

programme pour une Europe numérique perd aussi 1,5 milliards €. On note ainsi que la volonté de modernisation et de réorganisation du budget européen vers de nouvelles priorités politiques a fait les frais de ces négociations. Seuls les budgets classiques de la PAC (38% du budget) et de la Politique de Cohésion (40% du budget, ce sont tous les fonds européens distribués dans les territoires) demeurent, eux, globalement « intouchables ». C'est déjà ça.

Point positif, le Parlement européen a réussi à s'imposer en tant qu'institution, dans une procédure dont il était à l'origine exclu. Année après année, il prend de l'importance et saisit toutes les opportunités légales et législatives pour s'affirmer. Rien de choquant, puisqu'il représente la voix des peuples européens. Il a rejeté, le 23 juillet, ce budget qui, pour la majorité des eurodéputés, ne va pas assez loin. Mais comme les eurodéputés sont responsables, ils ne bloqueront pas outre mesure, ce qui mettrait en panne toute la relance économique et sociale de l'UE. Ce n'est pas leur but, le Parlement européen n'est pas idéologue, mais pragmatique, il vote sur des compromis, des consensus, avec des partis différents.

La question épineuse des rabais. On sait depuis des lustres que nos amis britanniques bénéficiaient, depuis 1985, d'un rabais conséquent de 5 milliards €, qui lui permettait de réduire sa contribution au budget européen. La Première Ministre, Margaret Thatcher avait bataillé ferme (notamment contre François Mitterrand, président de la République à partir de 1981) durant des années pour parvenir à ses fins. On se souvient de sa célèbre phrase (1979) « I want my money back ». Sa ténacité budgétaire paiera (sans jeu de mot !) puisque ses collègues céderont – par lassitude – au Conseil européen de mai 1985. Et ces 5 milliards étaient payés par les autres Etats membres (dont 1,5 milliards € pour la France) ! D'autres Etats, qui étaient tous des contributeurs nets, estimaient payer trop, par rapport à d'autres au budget communautaire. Ce qui n'est pas faux, d'ailleurs. Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Danemark et Suède ont eux aussi obtenu des rabais. Encore quelque chose qui est peu connu...

La Commission européenne a bien tenté (elle est dans son rôle) de remettre en cause ces rabais au motif qu'il fallait bien compenser le départ du Royaume-Uni et la perte de ses 14 milliards € nets de contribution au budget communautaire. Mais comme les bénéficiaires de ces fameux rabais sont les pays frugaux (fourmis), il fallut bien faire des concessions. Non seulement on a gardé le principe des rabais, mais on a augmenté les rabais octroyés à l'Autriche (on l'a doublé) et aux Pays-Bas. Le rabais du Danemark et de la Suède augmenterait, aussi. Et l'Allemagne conserverait le sien, à l'identique. On en reparlera donc dans 7 ans, lors des négociations du futur CFP. Les mauvaises habitudes ont la vie dure !

La conditionnalité pour obtenir des fonds Après d'âpres discussions, les « frugaux » ont quand même obtenu que « si un ou plusieurs Etats membres estiment qu'il y a des écarts importants par rapport à la réalisation satisfaisante des objectifs intermédiaires et finaux correspondant aux programmes nationaux de réforme », il(s) peut (peuvent) demander au Président du Conseil européen de soumettre la question à un « examen exhaustif » par les Etats membres lors du Conseil européen suivant. En clair, les « cigales » seront surveillées...

Conditionnement aussi de l'accès aux fonds au respect de l'Etat de droit. L'accord final a rejeté le principe d'unanimité, demandé véhémentement par la Hongrie et la Pologne, privilégiant le maintien d'une procédure de vote à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission européenne en cas de manquement constaté. Toutefois les modalités précises de ce régime de conditionnalité n'ont pas été précisées, repoussant la mise en place jusqu'à nouvel ordre. En creux, « jusque à nouvel ordre » veut dire sans doute « remis aux calendes grecques ». Car il ne faut jamais se fâcher. L'ADN de l'UE est le consensus. On ne doit rien bloquer.

Mais ne boudons pas notre plaisir, et saluons encore ce coup de théâtre de l'initiative franco-allemande du 18 mai de lancer un plan de relance dans l'UE, acté le 21 Juillet en Conseil européen. Comme toujours dans un Conseil, à chaque fois qu'il y a de forts enjeux, ce qui est le cas la plupart du temps, on a droit à des passes d'armes entre Chefs d'Etat et de gouvernement. Le Conseil européen historique du 17 au 21 juillet n'y a pas échappé. Mais c'est le résultat qui compte. Au total, ce plan atteint près de 1.900 milliards €. On peut encore se parler et agir, à 27 !

Désormais, l'Allemagne reconnaît officiellement que son avenir économique radieux dépend lui aussi de la bonne santé économique et sociale de tous les autres. Qui l'eût cru ?

L'UE a dépassé, en effet, le simple cadre d'une « association d'Etats » chère aux Anglais. Elle est beaucoup plus intégrée que cela, avec des Etats-membres très interdépendants. Il faut continuer dans cette voie. Le monde émergent ne nous fera pas de cadeaux. Nous devons rester de plus en plus unis si nous voulons survivre et conserver nos modes et niveaux de vie...

Il nous faut respecter aussi les pays « frugaux », fourmis, qui se réforment, respectent les règles budgétaires, ne dépensent pas plus qu'ils ne possèdent et ne veulent pas payer pour les « autres », ceux qui ne se réforment pas ou pas assez. L'essentiel est que, comme toujours, on parvienne à un compromis. Un échec total est impensable. Cette confrontation des deux pôles a été forte, suscitant des dialogues sévères, mais cela a le mérite de « tout se dire », sans cachotteries ni sournoiseries. Tous les antagonismes furent sur la table. Ce qui a permis au fameux couple franco-allemand de trouver une position d'équilibre satisfaisante pour chacune des parties, car on a vraiment besoin de tout le monde pour avancer. Plus que jamais, Jean Monnet, l'un de nos pères fondateurs, avait raison lorsqu'il disait " l'Europe n'avance que dans les crises".

Cet accord n'est pas « génial » si l'on en croit beaucoup de commentaires, mais il a le mérite d'exister, les sommes données ou prêtées restent considérables, même s'il y a plus de prêts à rembourser que prévus. Personne ne « perd la face ». Et on pense en priorité aux plus faibles. C'est l'essentiel. Mais il faudra sûrement le poursuivre, le développer, le compléter. La pandémie est loin d'être finie...

Et sur un plan géopolitique enfin, il ne faut jamais insulter l'avenir. La Chine et les USA, et probablement d'autres, qui auraient été ravis que l'UE se désintègre en sont, une fois de plus, pour leurs frais. Pourvu que cela dure !

La politique régionale de l'UE : une longue histoire, au profit du citoyen européen. Depuis le traité de Rome de 1957, elle est au fondement même de toute la construction européenne, dont l'objectif est d'harmoniser les économies et les niveaux de vie entre Etats membres et surtout de réduire les écarts importants entre les régions.

Cette politique régionale s'est développée à partir des années 1970. Mais dès 1958, le Fonds social européen (FSE) était créé, pour soutenir l'emploi, en fournissant alors des allocations aux travailleurs des secteurs en restructuration qui cherchaient à se reconvertir, ou encore un soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi.

En 1968, une Direction générale (DG) était créée au sein de la Commission européenne.

Jusqu'en 1973, les écarts de développement, les inégalités restaient assez faibles entre les six pays fondateurs. Les choses vont s'aggraver à partir des chocs pétroliers de 1974 et 1979, et des différents élargissements (Grèce en 1981, Espagne et Portugal en 1986) vont faire apparaître des inégalités de développement. D'où la création, en 1975, du FEDER (Fonds européen du développement régional). En 1986, l'Acte unique européen va faire de la cohésion économique et sociale une nouvelle compétence de la Communauté et en fixer les objectifs et les moyens. Les moyens seront les fonds structurels européens, concentrés sur des objectifs stratégiques et sur certaines régions moins développées. Et on a affiné ou complété progressivement les objectifs de la politique de cohésion : promouvoir le développement des régions en retard de développement ; aider à la reconversion des régions ; lutter contre le chômage de longue durée ; faciliter l'intégration professionnelle des Jeunes ; accélérer l'ajustement des structures agricoles et promouvoir le développement des zones rurales.

En 1992, le Traité de Maastricht approfondit la politique régionale, en créant un nouvel instrument : le fonds de cohésion, qui vise à financer les infrastructures de transport dans les 4 pays les plus pauvres (Espagne, Portugal, Irlande et Grèce). Le traité crée aussi le Comité européen des Régions. Il introduit aussi un principe capital : le principe de subsidiarité (l'UE n'agit que si elle peut apporter dans toute action une valeur ajoutée au niveau national, régional ou local). Sinon, ce sont les acteurs nationaux, régionaux ou locaux, qui agissent. Dès la période 1994-1999, les fonds structurels disposent d'une enveloppe de 168 milliards €, le double par rapport à la période précédente, soit un tiers du budget communautaire.

Dès 1996, on va commencer à évaluer, dans un rapport sur la cohésion économique et sociale, l'impact des politiques nationales et communautaires sur l'évolution des écarts entre régions.

Le Traité d'Amsterdam, en 1997, va inscrire le principe de la stratégie européenne pour l'emploi, afin de mettre en place une coordination plus étroite des politiques nationales dans le domaine de l'emploi.

2000-2006 : on simplifie l'élaboration et les procédures de la politique de cohésion et on se prépare à accueillir, en 2004, 10 nouveaux Etats membres, avec des retards de développement. Ils représentent un accroissement de 20% de la population de l'UE, mais un accroissement de seulement 5% du PIB. Les écarts entre les régions européennes se creusent encore, en termes de revenus et d'emploi ; le PIB moyen par habitant de ces nouveaux Etats issus de l'ancien bloc communiste est très inférieur, étant la moitié du PIB moyen de l'UE. 56% de la population de ces pays dispose d'un emploi, contre 64% dans l'Union à 15. Ces nouveaux entrants bénéficieront de fonds massifs, dédiés aux régions « en retard de développement » (objectif 1).

Les priorités de l'Union s'affirment et deviennent la croissance, l'emploi et l'innovation à travers 3 objectifs : développement des régions en retard ; reconversion économique et sociale des régions en difficultés structurelles ; adaptation et modernisation des politiques et de ses systèmes d'éducation, de formation et d'emploi.

2007-2013 : 347 milliards € sont alloués à la politique de cohésion, dont 25% pour la recherche et l'innovation, et 30% pour les infrastructures environnementales et la lutte contre le changement climatique.

2007 : la Roumanie et la Bulgarie entrent dans l'UE.

2008 : crise économique grave et mises en place de politiques d'austérité dans les Etats membres. L'investissement public a diminué de 20% entre 2008 et 2013, note la Commission européenne. Mais elle note aussi que sans la politique de cohésion, les Etats membres les plus touchés par la crise auraient connu une baisse supplémentaire de 50%. Grâce à la politique de cohésion (FEDER + FSE), 1,3 millions d'emplois ont été créés entre 2007 et 2015.

En 2013, la France fait le choix de décentraliser une partie de la gestion des fonds européens, les Conseils régionaux deviennent « autorité de gestion » du FEDER et d'une partie du FSE notamment.

2014-2020 : l'UE consacre 352 milliards € à sa politique de cohésion, soit un tiers du budget total (32,8%). Avec comme objectif d'améliorer et d'optimiser les synergies entre les différents fonds et les programmes européens.

Pour la prochaine programmation 2021-2027, en raison du départ du Royaume-Uni (perte de 14 milliards €) et aussi de l'instauration du plan de relance européen (750 milliards €), la politique régionale de cohésion devrait hélas voir son enveloppe diminuer de 12%.

Rappel : la France n'aura toujours pas droit au Fonds de cohésion qui s'adresse uniquement aux Etats membres dont le revenu national brut (RNB) est inférieur à 90% de la moyenne européenne. Mais la France et tous les pays « riches » peuvent profiter de tous les autres fonds : FEDER, FSE, FEADER, FEAMP. Tous ces fonds constituent les fonds structurels et d'investissement (FESI). La France bénéficiant aussi de la PAC.

Quelques exemples concrets ou chiffrés de cette manne européenne importante qui irrigue les territoires de l'Union.

Dans le cadre des FESI, c'est la Pologne qui se classe en tête des bénéficiaires avec 86,1 milliards € perçus entre 2014 et 2020. La France, de son côté, aura reçu, sur la même période, 27,5 milliards €, dont 8,5 milliards de FEDER et 5,5 milliards € de FSE.

Les FESI ont permis aux entreprises de créer 300.000 emplois nets depuis 2014 (source : rapport stratégique des fonds, 2019).

Au total, la programmation 2021-2027 ne devrait pas être trop touchée malgré une diminution de 12% de l'enveloppe dédiée à la politique de cohésion. En effet, il y aura une compensation importante avec l'instauration du mécanisme REACT-EU qui est une initiative de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Union, et qui est dotée de 55 milliards €, toujours sur la période de 7 ans (soit près de 8 milliards / an).

Malgré la crise sanitaire inachevée, malgré le départ du Royaume-Uni, Etat membre très important et contributeur net aux budgets européens, malgré une période à venir très difficile sur le plan économique et social avec notamment une augmentation du chômage, la politique régionale de l'UE, active depuis 50 ans, a permis de financer des millions de projets comme des éoliennes, des constructions de logements sociaux, des travaux de réhabilitation thermique à Rillieux-la-Pape, du cofinancement de chauffage urbain à la Duchère ou encore l'aménagement de la gare de la Part-Dieu à Lyon.

Il a été calculé qu'en France, un projet est cofinancé par des fonds européens toutes les 3 minutes. Cette irrigation permanente de fonds sur nos territoires urbains, péri-urbains et ruraux, maintient l'activité, crée des emplois, embellit nos paysages et développe nos équipements (salles de sport, bibliothèques, médiathèques, salles municipales polyvalentes, etc.) pour le plus grand bénéfice de nos concitoyens.

La politique de cohésion est un oxygène permanent pour nos territoires, surtout les plus fragiles. Il faudra absolument la conserver.

L'UE et les supercalculateurs. Une des grandes priorités de la Commission européenne et de sa présidente Ursula von der Leyen est de rattraper le retard européen, face aux mastodontes américains, et de plus en plus chinois. On parle beaucoup de la nécessaire transition écologique, ce qui est indispensable, mais n'oublions pas non plus (et les deux ne sont pas incompatibles) la nécessaire transition numérique.

Et la Commission, principalement le commissaire Thierry Breton (Marché intérieur) est chargé de « mettre le paquet » pour assurer à l'UE une souveraineté numérique, non seulement créatrice d'emplois, mais d'une importance stratégique capitale pour le poids géopolitique de l'Europe.

Et la première pierre de cette souveraineté numérique sera un investissement massif dans les supercalculateurs. Pour résumer ce à quoi servent ces « supercalculateurs » (ordinateurs modernes extrêmement performants), je ne donnerai qu'une seule donnée qui dépasse l'entendement humain : ces supercalculateurs portent bien leur nom puisqu'ils auraient une « capacité de 4 millions de milliards d'opération par seconde ». Oups ! Respirons un bon coup !

Cet avantage (il y en a d'autres !) donne une idée de tout ce que l'on peut faire avec ces machines ultra rapides et précises. Elles servent à tout progrès : dans la recherche médicale (vous avez dit « vaccin » ?), l'innovation industrielle, ou encore les prévisions climatiques. Tous les domaines peuvent être concernés. Les simulations par ordinateur permettent d'aller de plus en plus vite et à un coût moindre. Mais pour cela, il faut des supercalculateurs. Ces « bijoux » de très haute technologie coûtent évidemment très cher. Il faut savoir ce que l'on veut.

La Commission prévoit pour l'instant le déploiement de 8 supercalculateurs d'ici à 2022. Pour cela elle va investir 8 milliards € prélevés directement par le budget européen. Il s'agit avant tout de redonner à l'Europe une place de leader dans ce domaine, étant en retard sur les autres géants, américains et asiatiques. Elle s'en donne enfin les moyens.

Une entreprise européenne hightech existe déjà, depuis 2018 : c'est EuroHPC. Elle a posé les bases d'une infrastructure de calcul à haute performance de classe mondiale. Il y a aussi ATOS, qui s'est positionné sur le marché. Mais c'est très peu face aux USA et à la Chine. Cet investissement massif va susciter l'intérêt d'autres recherches, et d'autres entreprises pour fabriquer ces supercalculateurs.

Le poids de notre Europe dans le monde dépend aussi de ces avancées technologiques extraordinaires. Encore faut-il s'en donner les moyens. Cette remarque pourrait valoir aussi pour la 5G où l'Europe est aussi en retard.

Ces technologies remarquables et en pleine évolution sont aussi une condition essentielle de l'avenir de l'Union, non seulement pour garder sa position économique et commerciale, encore favorable, mais aussi pour son poids politique et surtout géopolitique, qui est très faible comparé à son envergure économique.

Il faudrait vraiment investir massivement dans ce domaine, d'autant que nous avons d'excellents laboratoires de recherche et des ingénieurs de très haut niveau. Il manque juste le nerf de la guerre : des budgets conséquents. C'est un énorme gâchis.

Négociations pour le BREXIT : dangereusement au point mort ! Ce dossier-feuilleton n'a pas avancé d'un pouce durant l'été, même si les négociations ne sont jamais arrêtées. Et il ne reste théoriquement plus de temps pour conclure un accord, puisque le gouvernement conduit par Boris Johnson, fort de son triomphe aux élections législatives de décembre 2019 (il a obtenu 80 sièges de députés de plus que la majorité à la Chambre des Communes !) n'a cessé de proclamer que le Royaume-Uni ne négociera plus après le 31 octobre 2020. Même si du côté de l'UE, toujours soudée

et solidaire sur ce dossier, Michel Barnier, son négociateur en chef, répète qu'il peut encore y avoir un accord équitable d'ici la fin de l'année 2020. Mais on n'y croit de moins en moins, face à une telle posture intransigeante, mais suicidaire, des Britanniques.

C'est très problématique, car une sortie sans aucun accord (le « no-deal »), serait une catastrophe économique et sociale pour les Britanniques et affecterait gravement leur PIB et leur niveau de vie. Nous serions également touchés. Files d'attente énormes de poids lourds au départ pour le Royaume-Uni, perte d'exportations d'un montant de 3 milliards € pour les 30.000 entreprises françaises qui exportent au Royaume-Uni. Sur les produits laitiers par exemple, les Britanniques envisageraient des droits de douane à ...41% !! Le Royaume-Uni pourrait aussi bloquer l'accès à ses eaux très poissonneuses des bateaux européens, sachant que les pêcheurs français effectuent 30% de leurs captures dans les eaux britanniques, et même 60 à 90% pour plusieurs catégories de poissons. Le « no-deal » coûterait la perte de 50.000 emplois en France. Mais 500.000 au Royaume-Uni, compte tenu de ses échanges commerciaux considérables avec les 27, car 50% de ses exportations se font vers l'UE. Un Brexit « dur » impactera aussi les citoyens. 150.000 citoyens britanniques résident en France (et 1,4 millions dans toute l'Union). En France, on s'est apparemment bien préparé à toutes les situations et il est déjà prévu qu'en cas de no-deal nos amis britanniques devront avoir un visa à partir du 1er juillet 2021.

Pour des raisons de politique intérieure, le gouvernement britannique ne cherche pas vraiment de compromis acceptable pour les deux parties. Tactique politique ? Jeu à la roulette russe ? Qui cédera en premier ? On est dans l'impasse, et même la tension. Charles Michel, le président du Conseil européen, a appelé récemment le Royaume-Uni à renoncer à toute « tactique de négociation » dans les discussions sur la relation commerciale post-Brexit. Il a reproché au gouvernement de Sa Majesté de vouloir accéder au marché unique européen « tout en étant capable de s'écarter de nos normes et réglementations quand cela lui convient ». Mais on ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre et la... ».

Bref, le ping-pong continue... L'UE a prouvé depuis plus de deux ans de négociations intenses (7 rounds !) qu'elle était plus solide sur ce plan-là. Sur le plan politique, et sur sa connaissance de chaque dossier, aussi. Ceci devrait pouvoir convaincre les Britanniques de revenir tôt ou tard à la raison. Car le Royaume-Uni aura beaucoup plus à perdre que les 27 Etats-membres. Nos économies sont très interdépendantes, et il y a tellement de partenariats développés en 47 ans, et pas uniquement sur le volet économique. Sur le plan culturel et diplomatique. Sur le plan militaire également, en bilatéral avec la France (ce sont les deux seuls pays à disposer en Europe de l'arme atomique), dans la lutte contre le terrorisme aussi. On ne largue pas les amarres comme cela, d'un coup, avec tous ces liens, officiels ou de fait, qui nous lient et relient depuis deux générations. Et le gouvernement britannique le sait bien. Les enjeux vont bien au-delà de la carrière politique de Boris Johnson, fût-il encore très populaire. Il y va de l'avenir de plusieurs peuples, de leurs niveaux de vie ; il y va de l'avenir de la paix et de la bonne collaboration entre les deux Irlande, celle qui est membre de l'UE et l'Irlande du Nord, que l'on croyait réconciliées à vie depuis les accords dit du «

Vendredi saint » signés en 1998, après trente ans de guerre et 3500 morts. Et que le provocateur (irresponsable ?) Boris Johnson voudrait à nouveau séparer ! Et revenir en fait sur l'accord préliminaire que le Royaume-Uni a signé et voté fin 2019 ! Etonnant, le viol d'un accord international, par une grande démocratie comme le Royaume-Uni ! Il s'apprêterait aussi à durcir le statut des nombreux citoyens membres de l'UE résidant au Royaume-Uni, sans aucune différence avec le statut des citoyens hors UE. Ce qui du coup entraînerait ipso facto de la part de l'UE la même réciprocité pour les citoyens de Sa Majesté britannique (visa, fouilles, cartes de séjour, etc.). Et le tunnel sous la Manche, il y aura des files d'attente énormes, de part et d'autre ?

Mais nous ne tarderons plus guère à savoir si tout cela est sérieux ou bien fait partie des « info/intox » pour tenter de déstabiliser le partenaire...

Une chose qui est certaine, c'est cette tentative de lorgner vers le « grand large » pour tenter de nouer un partenariat fort avec les Etats-Unis, et plus tard peut-être avec l'Asie. Madame Theresa May, l'ancienne Premier Ministre britannique, avait déjà tenté auprès du président américain, avec un cuisant échec et un accueil glacial...D'abord, même Donald Trump, qui s'est pourtant réjoui publiquement du Brexit, et de tout ce qui peut affaiblir l'UE, ne s'est jamais engagé vraiment dans un partenariat fort avec le Royaume-Uni. Pour lui c'est « America First », et rien d'autre. Idem avec la Chine, qui, elle, joue à terme la première place économique mondiale, le Royaume-Uni n'étant qu'un petit bout du puzzle.

Enfin, qu'on l'admette ou non, rien ne remplacera totalement la relation avec l'UE, deuxième puissance économique mondiale, et première puissance commerciale mondiale.

Dans ce monde de plus en plus multilatéral (n'en déplaise à Trump, dont on devrait être débarrassé bientôt...) connecté et interconnecté, on ne se « débranche » pas d'un (gros) pan entier, on travaille, on échange, on négocie avec tout le monde ! Sinon, on régresse dangereusement.

En outre, l'opinion publique britannique, depuis ce funeste référendum du 23 juin 2016, s'est quelque peu retournée, pas énormément certes, mais les chiffres de nombreux sondages et enquêtes d'opinion se sont quand même inversés en faveur du « remain » (maintien dans l'UE). Même si un nouveau référendum n'est pas possible, car beaucoup crieraient au scandale de « faire revoter le peuple pour qu'il change d'avis ». Même s'il a, enquête après enquête, changé un peu d'avis, comprenant que beaucoup d'arguments employés pendant la campagne électorale de 2016 étaient éhontément fallacieux. Mais dans une démocratie on ne rejoue pas le match...

Au risque de paraître naïf j'espère encore qu'un accord sera quand même trouvé in extremis, dans le respect de chacun et pour le bénéfice de tous les citoyens européens, de part et d'autre du Channel, et bien au-delà !

Relations commerciales Union européenne/Chine : un accord historique. Nous vivons des temps de tensions internationales, où les Etats-Unis - notre partenaire historique - s'éloignent de l'Union européenne, voire l'attaquent commercialement parlant avec des taxes élevées sur l'acier et l'aluminium, (l'UE a heureusement répliqué par des taxations sur des produits clés, comme le soja américain!), sur des postures déloyales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ou encore en imposant arbitrairement le droit américain dans le monde via le principe unilatéral et incroyable de « l'extra territorialité », qui consiste à empêcher entre autres l'Union européenne de commercer avec des pays qui sont sur la « liste noire » décidée par les Etats-Unis eux-mêmes ! Et si un Etat passe outre cette interdiction unilatérale, il s'expose à être interdit tout simplement de commercer avec les Etats-Unis ! Et ce système surréaliste fut mis en place sous la présidence de Bill Clinton, dès 1993 !!

C'est pourquoi l'Union, qui a beaucoup de produits à exporter, diversifie de plus en plus ses partenaires commerciaux. Et du coup elle se rapproche davantage de la Chine, qui s'affirme de plus en plus sur la scène internationale, et pas que sur le plan commercial d'ailleurs...

L'UE veut donc intensifier son partenariat commercial avec la Chine, dans le respect réciproque d'un bilatéralisme ouvert, transparent et équitable pour les deux parties.

C'est ainsi que le 14 septembre 2020, l'Union européenne et la Chine ont signé un accord bilatéral qualifié d'historique pour son ampleur, sa durée et ses conséquences.

Cet accord vise à protéger 100 indications géographiques (IG) européennes en Chine et 100 IG chinoises dans l'Union contre les usurpations et imitations.

Cet accord, initié depuis novembre 2019, se traduira par des avantages commerciaux réciproques et a pour but de faire découvrir aux consommateurs des deux parties des produits alimentaires diversifiés et de haute qualité, en fondant leurs relations commerciales sur le respect des règles internationales. L'objectif est de garantir l'authenticité de ces produits de qualité ainsi que leur réputation.

Le marché chinois est un marché à fort potentiel de croissance pour le secteur européen de l'alimentation et des boissons. La Chine est déjà la troisième destination des exportations de produits agroalimentaires de l'Union, pour un montant, en 2019, de 14,5 milliards €. Elle est aussi la deuxième destination des exportations de produits de l'Union qui sont protégés par une indication géographique, représentant 9 % en valeur et concernant les vins, spiritueux et produits agroalimentaires.

Côté UE, cet accord permettra de découvrir des spécialités chinoises authentiques.

La liste des indications géographiques de l'Union qui seront ainsi protégées en Chine comprend des produits bien connus et reconnus : le Cava (vin effervescent catalan), le Champagne, la Feta, l'irish

Whiskey, la Münchener Bier, l'Ouzo, la Polska Wodka, le Porto, le Prosciutto di Parma et le Queso Manchego. Que du bon !

Côté chinois, les produits classés dans les indications géographiques seront le Pixan Dan Ban (pâte de haricots Pixan pour les connaisseurs), AnjiBai Cha (thé blanc Anji), Panjin Da Mi (riz Panjin) et Anqiu Da Jiang (gingembre Anqiu).

Cet accord doit encore être approuvé par le Parlement européen, puis officiellement adopté par le Conseil européen. Son entrée en vigueur est prévue pour avant la fin 2021.

Dans les quatre ans suivant son entrée en vigueur, l'accord élargira son champ d'application à 175 IG supplémentaires de part et d'autre. Ces nouvelles dénominations feront bien sûr l'objet de la même procédure d'approbation, à savoir évaluation et publication pour commentaires.

L'UE commerce avec le monde entier et veille en permanence à protéger ses nombreux produits de qualité et son savoir-faire traditionnel et reconnu. L'Union a plus de 3300 dénominations européennes enregistrées en tant qu'indications géographiques.

Environ 1250 dénominations de pays tiers sont également protégées dans l'UE, grâce à des accords bilatéraux similaires. Ces accords protègent aussi les IG de l'Union dans les pays partenaires : on compte ainsi environ 40.000 exemples de protection d'IG de l'Union partout dans le monde.

Au total, le marché des IG européennes avoisine les 74,8 milliards €, soit 6,8 % des denrées alimentaires et des boissons de l'Union, et les exportations s'élèvent à 16,9 milliards €, soit 15,4 % du total des exportations de denrées alimentaires et de boissons de l'UE.

Cette coopération UE-Chine est pour l'instant très fructueuse et respectueuse entre les deux parties.

Elle a démarré en 2006, pour arriver, en 2012, à dix IG de part et d'autre, seulement. Il faut apprendre à être patient avec les partenaires chinois (ou asiatiques d'une manière générale). Mais cet accord initial a permis cette coopération actuelle, bien plus importante.

Elle est la preuve que les échanges entre l'UE et la Chine, bien préparés et réglementés, peuvent être tout à fait équitables et vertueux. Cet accord est intelligent et nécessaire, car il évitera des « guerres commerciales » inutiles ou perdues d'avance.

D'autres partenariats devraient en prendre de la graine, et l'UE doit, comme les Américains d'ailleurs, travailler en partenariat équitable avec le continent asiatique, en pleine expansion et modernisation, et qui représente déjà 60 % de la population mondiale, contre 7 % pour l'UE.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes....

La Commission européenne veut renforcer sa lutte contre les GAFA. Qui a dit que l'Union européenne était trop gentille, voire même « naïve » pour certains ? Si cela a pu arriver quelque fois dans le passé, c'est de moins en moins le cas désormais.

La Commission européenne veut préparer une nouvelle législation d'ici la fin de l'année, contre l'hégémonie des GAFA, ces géants du numérique (Google, Apple, Facebook et Amazon) afin de mieux protéger les consommateurs et les concurrents plus petits. Et c'est le commissaire européen au Marché intérieur, Thierry Breton, qui est à la manœuvre.

Cette volonté de superviser, voire réguler ces mastodontes, prendra corps avec une nouvelle législation intitulée « Digital Services Act », et deviendra même une priorité, tant la menace est grande. Cette directive aura toutes les chances d'être votée au Parlement européen qui réclamait une telle loi depuis longtemps.

L'objectif est de mieux surveiller la manière dont les grandes plateformes étendent leurs activités, s'attaquent à la désinformation ou gèrent les données personnelles. Il leur est en effet reproché, entre autres, de forcer subtilement leurs utilisateurs à n'utiliser que leurs services. Le législateur européen s'attachera à rendre ces plateformes plus responsables et plus transparentes, et à les obliger à rendre des comptes. Car les mesures « d'autorégulation » ne suffisent pas, à l'évidence, selon la Commissaire Vera Jourova, chargée des valeurs et de la transparence au sein de la Commission européenne, et qui vient de présenter, début septembre, une évaluation de la mise en œuvre d'un « code de bonnes pratiques » contre la désinformation, qui avait été lancé en 2018 et signé par Google, Facebook, Twitter, Microsoft, Mozilla et Tiktok.

La nouvelle présidente de la Commission, Ursula Von der Leyen, avait pointé, parmi ses 6 priorités de mandat, d'intensifier la défense de nos valeurs et de l'éthique.

Et voilà déjà une première démonstration. D'autres suivront. C'est un combat essentiel, car il y va de notre avenir démocratique. L'Union européenne a été créée pour ces valeurs, elle se doit de les défendre, et de le faire savoir, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières.

L'idéal aurait été que l'Union fabrique et lance ses propres GAFA « à l'Européenne », mais je crains qu'il ne soit déjà trop tard. Nous autres Européens, sommes dans ce domaine, sous vassalité américaine, et nous risquons de passer dans quelques années sous vassalité chinoise, ce qui ne sera pas forcément mieux... Alors, pourquoi ne pas essayer, au moins, de créer nos propres outils numériques ? Nous sommes quand même la première puissance commerciale du monde, et la deuxième économie mondiale ! Alors, qu'attendons-nous, pour assurer notre autonomie ?

Débat sur de nouvelles ressources propres de l'UE. A quelque chose malheur est bon. En ces temps de pandémie sévère et mortelle qui va durer longtemps, l'UE, à commencer par la Commission européenne, n'aura jamais été aussi active, aussi créative et même innovante.

Témoin, les propositions extrêmement intéressantes, inédites et volontaristes concernant de nouvelles ressources propres de l'Union, le talon d'Achille depuis des décennies, l'UE ayant un budget indigent, voulu par des Etats frileux et radins.

Espérons que ces propositions feront leur chemin et ne seront pas rejetées ou enterrées par les Etats-nations.

La crise du coronavirus change toutefois la donne car elle a mis l'économie européenne et mondiale à l'arrêt, d'où une crise économique et sociale sans précédent, dont on verra les effets à moyen terme.

Cette situation très préoccupante a poussé les chefs d'Etats européens à agir et à s'unir, d'où un plan massif de relance, qui prévoit – enfin ! – de nouvelles ressources pour financer le budget européen. Tous les Etats membres sont, en outre, endettés, et parfois très endettés pour certains d'entre eux.

Pour rembourser ces dettes abyssales, ils envisagent donc des ressources communes supplémentaires, avec quelques idées dont certaines innovantes, en phase aussi avec les priorités de la Commission et du Parlement européen :

- Une redevance numérique
- Un prélèvement sur les déchets plastiques
- Une taxe sur les transactions financières (la revoilà !)

Les dirigeants européens (chefs d'Etat et de gouvernement) ont conclu un accord qui doit encore être approuvé à la majorité qualifiée (heureusement) des Etats membres. Ces ressources, déjà évaluées, ne seraient pas négligeables :

- 10 milliards € par an pour les permis de polluer
- 14 milliards € pour la taxe carbone aux frontières extérieures de l'UE
- 7 milliards € pour la redevance plastique
- 10 milliards € pour une taxe commune sur les entreprises
- 1,3 milliard € pour la taxe numérique

Si ces taxes étaient validées, il y aurait un autre avantage, aussi : le budget communautaire deviendrait plus autonome avec toutes ces taxes spécifiques, moins tributaire donc des Etats membres qui refusent toujours d'augmenter leur participation au-delà de 1% du PIB (Produit intérieur brut)

Mais on peut se demander : « quand ces nouvelles ressources seront-elles mises en place ? » Même si la majorité qualifiée suffit, et non l'unanimité, les transactions entre Etats ne font que commencer. Or l'égoïsme et la frilosité des Etats perdurent. On l'a vu sur la taxe sur les transactions financières,

bloquée depuis dix ans. Quatre Etats avaient aussi mis leur veto contre la taxe numérique. Par contre la taxe sur les plastiques fait l'unanimité.

L'Union n'a pas le choix. Sans taxes, la dette commune du Plan de relance sera payée par les ressources habituelles de l'UE. Ce qui obligera à faire des coupes dans le budget, déjà affaibli par le départ des Britanniques (perte de 14 milliards € !). On peut heureusement compter sur le Parlement européen, qui prend de l'importance, et va œuvrer pour l'adoption de ces nouvelles taxes, lui qui a déjà prévenu qu'il ne voterait pas un budget en baisse.

Face aux conséquences terribles de cette pandémie mondiale, la raison devrait logiquement l'emporter sur les petits calculs mesquins et radins des Etats. Car les opinions publiques exigent des résultats sur le climat, la recherche et la santé, en priorité.

Ces propositions vont donc bien dans le sens de l'Histoire. A chacun de le comprendre. A chaque pays de les valider dans leurs instances respectives, et d'en faire la promotion auprès des instances européennes, notamment envers les eurodéputés, qui commencent à se mobiliser pour avoir un budget européen plus conséquent.

La voix des peuples est essentielle pour faire pression sur leurs gouvernants, il est temps de réussir au plan communautaire les actions de pression qui existent au plan national. Cela en vaut vraiment la peine, quand on mesure les enjeux et défis qui nous attendent dans ce XXI^e siècle : climatique, migratoire, sanitaire, économique, géopolitique, sécuritaire...

Au-delà de la volonté, il faudra des budgets...

Respecter les règles de l'Union européenne par Alain MALEGARIE

Passeports dorés : la Commission européenne se fâche. La Commission vient de lancer, le 20 octobre, des procédures d'infraction contre Chypre et Malte en leur adressant des lettres de mise en demeure concernant leurs programmes de citoyenneté par investissement, également appelés « passeports dorés ».

De quoi s'agit-il ?

Ces passeports sont délivrés par un Etat pour de riches investisseurs quels que soient leur origine et probité.

La Commission refuse que l'octroi de la nationalité – et donc de la citoyenneté de l'Union – par ces Etats-membres en échange d'un paiement ou d'un investissement prédéterminé et sans que les personnes acquérant la nationalité ne fassent état d'un lien réel avec les Etats-membres concernés

soit compatible avec le principe de coopération loyale consacré à l'article 4, paragraphe 3, du Traité de l'Union européenne (TUE).

Cela porte également atteinte à l'intégrité du statut de citoyen prévu à l'article 20 du Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE).

Prenons un exemple concret : à Chypre, 4.000 investisseurs étrangers (hors UE, donc), tous irréprochables, ont obtenu ce fameux passeport doré. Le processus est simple : ils achètent par exemple un bien immobilier de 2,5 millions € et ils obtiennent la nationalité, sans même devoir résider dans l'île ! Ils agissent par l'intermédiaire de cabinets d'avocats spécialisés qui s'installent, eux, à Chypre ! Cette procédure existe depuis 2007. Elle progresse très vite, dangereusement. Le Portugal aussi a octroyé 22.000 passeports en dix ans à des non-Européens. Il n'y a, bien sûr, aucun problème entre citoyens de l'Union, qui n'ont évidemment pas besoin, eux, de passeports pour circuler, travailler, résider dans n'importe quel Etat-membre de l'UE.

En outre, le concept – et statut - de « citoyenneté de l'Union » n'est pas une formule creuse. Toute personne membre d'un pays de l'Union devient « citoyen de l'Union », et jouit de nombreux droits : circuler, séjourner, travailler librement au sein de l'Union, droit de vote aux élections municipales et aux élections législatives européennes de son lieu de résidence.

La Commission européenne ne peut donc que rejeter la formule « sans que la personne acquérant la nationalité ne fasse état d'un lien réel avec les Etats-membres ».

Le gouvernement chypriote et le gouvernement maltais ont deux mois pour répondre à ces lettres de mise en demeure. Si leurs réponses ne sont pas satisfaisantes, la Commission poursuivra la procédure d'infraction.

La Commission a fréquemment fait part des risques de dérive de ces programmes, notamment sur la sécurité, le blanchiment de capitaux, la fraude fiscale et la corruption. Elle a remis un rapport circonstancié en janvier 2019. Dès avril 2020, elle a écrit aux Etats membres, qui n'ont pas bougé...

Dans une résolution votée le 10 juillet 2020, le Parlement européen a également demandé à ces Etats de supprimer progressivement ces programmes litigieux. Comme l'a rappelé justement la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, dans son discours sur l'état de l'Union, le 16 septembre 2020, « les valeurs européennes ne sont pas à vendre ». Et miracle, à la mi-octobre, Chypre a enfin bougé, annonçant la suppression de ces passeports dorés à partir du 1^{er} novembre 2020.

Mais ces tous derniers jours, voilà que la Bulgarie s'y met à son tour ! La Commission vient de lui écrire, et si elle ne répond pas, elle fera à son tour, l'objet d'une procédure d'infraction pouvant aller jusqu'à des sanctions financières.

La Commission est la gardienne du droit européen et des traités. Elle surveille tout manquement à nos valeurs citoyennes et démocratiques. Plusieurs Etats tentent, dans plusieurs domaines, de s'affranchir de ces droits essentiels pour nos libertés. Il faut vraiment que l'exécutif et le législatif européens redoublent de vigilance. Et traquent la moindre infraction.

Et Malte continue de plus belle ces procédures plus que contestables, en délivrant toujours ces passeports litigieux. Il y a quelques jours, le chef de cabinet de l'ancien Premier ministre maltais Joseph Muscat, Mr. Keith Schembri, a été arrêté dans le cadre d'une enquête sur des pots de vin liés à ces passeports dorés. Et ce trafic avait été dénoncé par la journaliste Daphné Caruana Galizia, assassinée en 2017. Là, on touche le fond. Non seulement ces opérations sont mafieuses, mais elles peuvent tourner au drame, et devenir criminelles.

Ces passeports sont une tache pour notre Union, dont l'ADN est la transparence, le droit, l'honnêteté et la probité. Les Etats membres qui pratiquent de telles pratiques doivent très vite les arrêter définitivement, et vite. Et la Commission doit être vigilante et déterminée. Il faut savoir qui est derrière un investisseur, remonter les filières, avoir une traçabilité des capitaux utilisés. Sinon beaucoup de mafieux s'infiltreront dans les Etats membres, avec un passeport européen...

Transposition des règles européennes : la France, bonne ou mauvaise élève ? L'Union européenne dispose de deux règles juridiques majeures pour que chaque Etat membre puisse mettre en application les décisions européennes dont les textes sont préparés par la Commission européenne, validés par le Conseil de l'Union européenne (les ministres concernés des Etats membres) et votés par le Parlement européen.

Il y a les règlements et les directives.

Les **Règlements** adoptés doivent être transposés en l'état et à la lettre dans le droit national de chaque Etat membre. Ces Règlements pourraient être comparés à nos décrets qui s'imposent à tous et qui ne nécessitent pas une loi discutée, débattue et votée par les assemblées parlementaires.

Les **Directives** sont beaucoup plus souples : elles doivent être transposées dans le droit national sous forme d'une loi, mais il suffit que cette loi respecte l'esprit, le fond et l'objectif de la Directive, cette loi restant libre d'en définir les modalités pratiques de mise en œuvre.

Et c'est à cause de cette souplesse qu'apparaissent des problèmes. Autant le Règlement est interprété et exécuté à la lettre, autant la Directive européenne peut être dévoyée ou mal interprétée. Les lois transposant dans le droit national ces directives sont souvent incomplètes, voire même vont parfois à l'encontre de l'esprit de ces Directives.

La Commission est pleinement dans son rôle de vigie, étant la gardienne des traités et du droit européen. En cas de gros problème, elle n'hésite pas à lancer une procédure d'infraction à l'encontre

du pays incriminé. Par exemple, la France, qui n'est ni la pire ni la meilleure, a actuellement une soixantaine de procédures d'infractions. Elle est de ce fait dans la moyenne européenne.

Pour le premier semestre 2020, 371 nouvelles procédures d'infraction ont été lancées contre les Etats. Même la pandémie terrible du coronavirus n'est pas une excuse pour ne pas appliquer les textes européens, ou le faire en retard. Dura lex, sed lex ! Les procédures d'infraction ont même augmenté de 10% par rapport à 2019. Seulement six pays ont réussi à réduire le nombre d'infractions. Et la France en fait partie avec l'Espagne, l'Irlande, le Danemark, la Lituanie et Chypre.

Parmi les 59 procédures en cours contre la France, citons-en une qui dure depuis longtemps : il s'agit de la directive dite «oiseaux » édictée en 2010, concernant les conditions de chasses traditionnelles et la capture de certains oiseaux protégés en France. Plus précisément, ce que reproche l'exécutif européen à la France – pays de chasseurs s'il en est ! – c'est la pratique de la chasse à la glu qui constitue une « chasse non sélective ». La France s'entête depuis... dix ans déjà ! Et tant pis pour les amendes qui courent depuis 10 ans !! La France est riche. Cela alourdira juste un peu plus les 2.400 milliards € de notre dette publique. Il ne faut surtout pas se fâcher avec le million de chasseurs que compte la France, et qui sont des électeurs potentiels. Cela vaut bien une amende, non ?

Mais la nouvelle ministre de l'environnement, Barbara Pompili, a promis d'interdire cette pratique mortelle (pour des oiseaux protégés) en France. La France respecterait alors, enfin, dix ans après, ses engagements européens puisqu'elle avait bien transposé cette directive dans une loi française mais en appliquant mal ses objectifs et finalités.

La toute dernière procédure lancée contre la France en mai dernier, en plein covid-19, concernait justement la période de confinement et le maintien des règles relatives aux voyages à forfait, permettant aux voyagistes de proposer des bons à valoir, au lieu du remboursement en espèces pour les voyages annulés, ou encore de reporter le remboursement bien au-delà du délai de 14 jours fixés par la directive sur les voyages à forfait.

Mais la France n'est pas la pire, et se situe dans la moyenne, comparée aux 97 procédures engagées contre l'Espagne.

Le pays champion de la transposition correcte des directives est la Lituanie, avec 28 procédures d'infraction seulement.

Le but de ces procédures n'est pas, pour la Commission européenne, de sanctionner pour autant. Elle établit le plus souvent un dialogue avec l'administration nationale concernée afin de la persuader d'intégrer au mieux les nouveaux droits des citoyens européens.

Ce sont les réglementations liées à l'environnement qui restent largement en tête des procédures d'infraction lancées par la Commission. Sans doute parce que les mesures sont (et seront) de plus en

plus drastiques pour tenter de lutter contre le réchauffement climatique. Cette thématique représentait, en 2014, 24% des procédures d'infraction. Les choses s'améliorent un peu puisqu'en 2018, elle ne représentait « plus que » 19% des infractions.

Après le domaine de l'environnement, viennent la mobilité et les transports ; le marché intérieur ; l'industrie et les entreprises ; l'énergie ; les taxes de l'Union ; et la Justice et les droits fondamentaux. Aucun pays membre ne passe au travers de ces procédures d'infraction. Tous transposent donc mal ou non complètement les directives qu'ils ont pourtant tous acceptées.

Actuellement, c'est le règlement 2017-1938 sur la sauvegarde de l'approvisionnement en gaz qui est la plus grande source de procédures d'infraction. Tous les pays de l'Union, à part Chypre, ont été jugés négligents par la Commission dans la transposition dans leur droit national.

La directive 2018-843 sur la lutte contre le blanchiment d'argent a nécessité aussi des procédures d'infraction à l'encontre de 17 Etats membres ! C'est dire comme ce sujet est sensible, même dans notre Union. Alors imaginez dans le reste du monde, par exemple en Russie, en Ukraine et dans des îles britanniques bien connues.

Lorsque la Commission se fâche et sanctionne, c'est pratiquement toujours pour la bonne cause (sanitaire, environnementale, morale, financière) et pour lutter contre des infractions graves.

Cela ne la rend évidemment pas sympathique auprès des gouvernements des Etats membres, mais elle est là pour veiller à la bonne application des textes européens, conçus, décidés par les Etats et votés par le Parlement européen.

La Commission défend l'intérêt général pour le plus grand bénéfice des citoyens européens.

Quitte à ce que la gardienne des traités et du droit européen se transforme ponctuellement en « mère fouettard ». C'est son rôle, et elle le fait plutôt bien. On peut imaginer ce qui se passerait s'il n'y avait pas une instance de surveillance et de contrôle...

Atteinte à l'avortement : La Pologne s'enfoncé un peu plus dans ses régressions démocratiques. Décidément, la Pologne déçoit et s'éloigne de l'idéal européen, fondé et basé avant tout sur des principes intangibles de paix, de démocratie et de liberté.

La Pologne voit de plus en plus dans l'UE un vaste marché unique puissant et efficace qui a beaucoup relevé son niveau de vie. Or, l'Europe « n'est pas un supermarché », comme le dit justement Michel Barnier. L'UE, ce sont d'abord des valeurs fondamentales, inscrites dans la Charte des Droits fondamentaux, avec les droits de l'Homme, en priorité absolue. La Pologne a commencé par harceler des journalistes qui ne faisaient que leur travail critique, dans le bon sens du terme. Puis ce gouvernement de plus en plus autoritaire s'en est pris à l'indépendance des juges, autre principe

fondamental et archi-obligatoire pour tout Etat membre de l'UE. La Justice doit être totalement indépendante du pouvoir exécutif, sinon on n'est plus en démocratie. Des procédures d'infraction ont déjà été déclenchées contre la Pologne (et la Hongrie, aussi), utilisant l'article 7 du Traité sur le fonctionnement de l'UE. Profitant de circonstances particulières – la Covid-19 – le gouvernement polonais et son parti PiS (Droit et Justice) ultra-conservateur et nationaliste, comptent sur le fait que l'opinion publique ne se rendra pas compte des politiques menées par un pouvoir de plus en plus rétrograde pour ne pas dire réactionnaire. Elle vient encore d'en donner un triste exemple.

En pleine pandémie, le gouvernement relance la question de l'avortement, sujet qui ne peut que diviser profondément la société polonaise. Même s'il semble que ce nouveau « coup » de diversion se retourne contre le gouvernement.

Le 22 octobre, la Cour constitutionnelle (juges inféodés au pouvoir) a considérablement durci l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en l'interdisant même lorsque le fœtus est atteint d'une malformation grave.

Si cette décision, dont la validité juridique est contestée, devait être suivie par les médecins, l'IVG ne serait plus possible en Pologne que dans les cas de grossesse résultant d'un viol ou d'un inceste ou présentant un risque pour la vie ou la santé de la femme. Et c'est tout. Toute autre Intervention volontaire de grossesse (IVG) devient interdite. L'Interruption volontaire de grossesse –IVG) sera ainsi pratiquement supprimée en Pologne. La Pologne, gouvernée par le parti PiS ultra-catholique, avec le retour de Jaroslaw Kaczynski comme vice Premier ministre, sera enfin arrivé à ses fins, démontrant une évidente connivence entre les autorités politiques et le clergé.

Depuis cinq jours, des manifestations monstres se multiplient à Varsovie et dans tout le pays, défiant les interdictions de réunions adoptées pour freiner la propagation de la Covid-19. A tel point que le pays est paralysé. Les manifestants tiennent bon pour l'instant, malgré les nombreuses interpellations, les brutalités policières, les gaz lacrymogènes intensifs. Le pouvoir reste inflexible, arrogant, insensible, voire insouciant. Le journal célèbre d'opposition, libéral, Gazeta Wyborcza, y voit même une opération du gouvernement pour détourner l'attention de son impréparation à la pandémie du Coronavirus depuis mars et depuis le récent rebond, ce qui donne d'ailleurs des résultats catastrophiques sur le plan sanitaire et sur le nombre élevé de décès.

L'argument majeur des nombreux manifestants est que cette quasi-interdiction de l'avortement met la vie des femmes en danger, en les forçant à mener à terme des grossesses non viables. Les chiffres sont éloquentes : il y a moins de 2.000 avortements légaux par an en Pologne, et la grande majorité d'entre eux sont effectués à cause de fœtus malformés. Mais les groupes féministes estiment que plus de 200.000 avortements sont réalisés illégalement, chaque année, ou effectués à l'étranger.

Ce jugement du 22 octobre de la Cour constitutionnelle polonaise a été condamné par plusieurs groupes de défense des Droits de l'Homme en Europe. Dimanche 25 octobre, des manifestants ont même envahi de nombreuses églises catholiques durant l'office, une première dans ce pays à

majorité catholique. Avec un slogan fort : « je ne veux pas qu'on m'oblige à accoucher d'un fœtus mort ».

Alors, que peut faire l'Union européenne contre un de ses Etats membres ? Pas grand-chose, que ce soit sur le plan sanitaire ou sur le plan des valeurs et des droits de l'Homme. Certes, les manifestations contre les agissements du gouvernement polonais se multiplient aussi dans toute l'Union. L'UE peut interpeller la Pologne, par exemple, pour ses attitudes ambiguës à l'égard des milieux homophobes qui agressent régulièrement et sauvagement les homosexuels. Mais l'Union n'a aucun pouvoir sur ce type de décision, même si elle peut concerner une certaine forme « d'atteintes à l'intégrité » du corps humain et du droit des femmes à disposer de leur corps.

Sur l'IVG, on est entre politique de santé et morale intime, ou conscience personnelle. Cette question sensible, à la fois individuelle et sociétale, est donc l'affaire de la Pologne, ou plutôt de ses habitants. Le gouvernement nationaliste et rétrograde est à l'évidence à « contrecourant » du reste de l'UE, et de toutes les sociétés occidentales démocratiques. Il appartiendra à l'opinion publique polonaise de peser sur son gouvernement pour le ramener à la raison. Mais la société polonaise était déjà divisée. Elle risque de l'être encore plus après ce mauvais coup porté à la liberté des femmes qui n'auront pas d'autres choix que d'aller se faire avorter ailleurs.

On a connu cela dans beaucoup d'autres pays européens. A commencer par la France des années 60 et 70 où les femmes avortaient clandestinement et dans la douleur, ou dans des conditions un peu plus humaines au Royaume-Uni pour celles qui avaient les moyens. Avec la Pologne de 2020, le cauchemar remonte le temps...

Les conditions pour adhérer à l'Union européenne. Il est toujours utile, de temps en temps, de faire le point sur les candidatures d'Etats souhaitant rejoindre l'UE, et surtout de rappeler les conditions drastiques et non négociables que chaque candidat doit impérativement satisfaire pour rejoindre l'Union.

Les pays qui potentiellement pourraient rejoindre un jour l'UE, s'ils remplissent tous les critères sont essentiellement les Balkans occidentaux et la Turquie. Soit 7 pays : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie... et la Turquie.

Où en est-on ?

Les négociations d'adhésion ont été officiellement ouvertes par la Commission européenne, qui instruit scrupuleusement toutes les demandes, à savoir la Turquie en 2005, le Monténégro en 2012, la Serbie en 2014. En mars 2020, les Etats membres sont convenus d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord et l'Albanie. L'actualité européenne a fait le point sur ces deux derniers Etats il y a quelques mois.

En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, qui a présenté une demande d'adhésion en février 2016, et le Kosovo qui est sous le statut d'un « accord de stabilisation et d'association » entré en vigueur en avril 2016, ont tous deux le statut de « candidats potentiels ». En d'autres termes, ils ne sont pas prêts.

Le processus d'adhésion à l'UE n'est pas une sinécure. C'est la Commission européenne qui est à la manœuvre. Ce processus est fondé sur des critères stricts, bien établis, sur une conditionnalité équitable et rigoureuse, qui doit répondre en détail à 32 chapitres, que l'on ouvre au fur et à mesure, et que l'on referme les uns après les autres, si le pays candidat a répondu à toutes les conditions de chaque chapitre. Si oui, on passe au chapitre suivant, et ainsi de suite. Si non, on en reste là jusqu'à ce que le candidat satisfasse la plénitude du chapitre en question. Aucun chapitre ne peut être exclu, même partiellement. Il faut répondre à tous et complètement, sinon on ne rentre pas. C'est simple, mais redoutable. Et cela a toujours été respecté à la lettre jusqu'à présent. On ne rentre pas en UE sur un « claquement de doigts », contrairement à ce que serinent certains eurosceptiques. C'est, au contraire, un véritable parcours du combattant. C'est pourquoi certains pays attendent en vain depuis des années, la Turquie par exemple...

L'adhésion à l'UE exige la mise en œuvre de réformes complexes (économiques, sociales, budgétaires, démocratiques, etc.) qui peuvent prendre des années. Aucune date butoir n'est fixée, il n'y a aucune durée de négociations fixée, les Etats se réforment à leur rythme, l'essentiel étant qu'ils répondent à tous les critères requis dans les 32 chapitres. Ils doivent donc obtenir des résultats concrets et durables, sur des questions clés, sans aucune exception : l'état de droit ; la réforme de la Justice (c'est à dire l'indépendance absolue de la Justice à l'égard du pouvoir exécutif du pays) ; la lutte contre la corruption et la criminalité organisée ; la sécurité ; les droits fondamentaux (et par exemple, l'abolition de la peine de mort) ; le fonctionnement démocratique des institutions et la réforme de l'administration publique ; ainsi que le développement économique et la compétitivité. Au fil des années, on a aussi complété ces conditions avec l'accomplissement de nouveaux progrès en matière de réconciliation, de relations de bon voisinage et de coopération régionale, qui revêtent toutes, également, une importance capitale.

De ces 7 pays, deux se détachent, la Macédoine du Nord et l'Albanie, car ils ont fait beaucoup d'efforts et de progrès, ce qui ne veut pas dire qu'ils satisfont aujourd'hui aux 32 chapitres requis.

C'est aussi pour cela que plusieurs pays piétinent. Le plus ancien candidat est la Turquie, qui n'a « refermé » aucun chapitre et qui n'est donc pas prête pour adhérer. Le veut-elle encore elle-même ? La question est difficile. La position de plus en plus agressive du régime très autoritaire pour ne pas dire dictatorial d'Erdogan l'éloigne en tout cas chaque jour davantage d'une adhésion à l'UE ! Attitude de dépit, car des politiciens européens (et français.) lui auraient, il y a des années, promis l'adhésion ? Ou attitude suicidaire, préférant des alliances sulfureuses avec Poutine ou d'autres « démocrates » ? On ne fait pas rentrer un Etat qui emprisonne en masse des journalistes, des fonctionnaires, des opposants politiques, qui pratique encore la torture, etc. Même s'il rend service

aux dirigeants européens qui le paient cyniquement (5 milliards €) pour qu'il nous « garde » les migrants que nous ne voulons pas héberger chez nous...Même s'il est membre important de l'OTAN sur le plan militaire.

L'UE sera toujours intraitable sur la démocratie et les droits de l'Homme, sinon notre belle Europe mourra...On ne transige pas avec notre ADN !

Il faut aussi préciser que toute adhésion d'un pays à l'Union européenne requiert l'unanimité des membres du Conseil européen (chefs d'Etat et de gouvernement). Donc un seul pays peut bloquer indéfiniment un candidat. Ce fut le cas de Nicolas Sarkozy, pour la Turquie. Ce le serait très certainement d'Emmanuel Macron aujourd'hui. Et sans doute aussi du Parlement européen qui doit lui aussi se prononcer par vote sur toute candidature, et récuse à bon droit les dictatures.

Encore faut-il aussi, au préalable, avoir vraiment réformé (donc avoir satisfait aux conditions de chacun des 32 chapitres).

Le Monténégro et la Serbie pourraient peut-être, un jour, réussir à rejoindre l'UE, s'ils continuent leurs efforts de réformes, engagés depuis déjà 8 et 6 ans respectivement. Mais ils en sont encore assez loin.

La Bosnie-Herzégovine et le Kosovo sont encore trop en retrait, statutairement, pour passer à l'examen des 32 chapitres.

Un autre grand pays fait aussi des « appels du pied » à l'UE depuis des années. Il s'agit de l'Ukraine. Mais leur candidature est encore loin d'être actée, en raison aussi de la géopolitique... L'UE peut-elle se fâcher avec le voisin encombrant et possessif de l'Ukraine, qu'est la Russie ? Alors que l'UE a un besoin absolu du gaz russe ? Alors que l'Allemagne exporte énormément de produits en Russie ? L'Ukraine risque de faire encore les frais de la géopolitique locale. N'oublions pas que Poutine va durer, puisqu'il est « élu à vie » !! Sans compter, aussi, la corruption effroyable en Ukraine, qui n'est pas un critère permis par le logiciel européen...

Dorénavant les candidatures à l'adhésion seront examinées avec plus de rigueur, voire de sévérité, car on ne peut qu'être déçu du comportement de certains Etats membres en termes de dérive de l'état de droit (Pologne, Hongrie). Chat échaudé.....L'Europe, c'est avant tous nos valeurs fondamentales de liberté, de démocratie, de droits de l'Homme, de fraternité, de solidarité, de tolérance, de voisinage pacifique. C'est pour cela qu'elle a été créée, et c'est pour cela qu'elle s'est construite, pas à pas. Pas seulement pour un grand supermarché économique, comme voudraient le faire croire certains pays à l'Est de l'Europe, qui prennent les subventions avec plaisir, pour se développer, mais pas l'ADN de nos valeurs, qui vont avec. Et là, l'UE doit vraiment réagir fortement, au cas par cas !

Et si, finalement, le prochain pays à être candidat, et à adhérer, n'était-il pas tout simplement l'Ecosse, si elle parvenait à faire sécession avec le Royaume-Uni ? Elle, au moins, remplit toutes les cases, et serait accueillie avec plaisir ! Et quelle gifle pour le Royaume-Uni devenu désuni !

Insolite : et si on parlait... Espéranto ?

L'hebdomadaire « Le Point » a surpris cet été en informant qu'une association créée en 2019 proposait de parler l'espéranto au sein des institutions européennes pour contrer la montée en puissance de l'anglais. Gag ? Canular estival ? Utopie grave ?

Petit rappel historique : en juillet 1887, Eliezer Lewi (Ludwik) Zamenhof, un médecin né en Russie, publiait un ouvrage dans lequel il promouvait une langue internationale appelée, selon lui, à devenir celle de la planète entière. Il signa « Doktoro Esperanto » (le docteur qui espère). Son objectif, humaniste, était louable ; une langue commune pour mieux se comprendre et donc cesser de se faire la guerre.

Près de 140 ans plus tard, où en est-on ? On compte 2 millions de locuteurs de l'espéranto dans le monde, répartis dans 120 pays, dont 100.000 en France.

Zamenhof créa une langue nouvelle n'appartenant à aucune nation, mais dont la structure est simple afin que tout le monde puisse se l'approprier facilement. Car dans sa ville natale, Varsovie, occupée par la Russie, il déplorait que les communautés coexistent sans se comprendre : les juifs qui parlaient le Yiddish, les Polonais, les germanophones et les russophones, ces derniers étant avantagés par le statut officiel de la langue russe. Les autres communautés étaient victimes de discrimination. Il n'a pas créé l'espéranto de toutes pièces, il ne partait pas de rien, se basant sur des racines multiséculaires.

Même à petite échelle, l'espéranto s'apprend toujours et se pratique au quotidien. Il est composé à 70% de racines latines, proche donc des langues indo-européennes. Elle est donc facile à apprendre, avec une grammaire simplifiée et une langue dite « agglutinante », c'est-à-dire avec un vocabulaire restreint. Il y a même des méthodes gratuites d'apprentissage disponibles sur internet.

Malgré bien des efforts, l'espéranto ne séduit guère. Le mouvement « Europe Démocratie Espéranto » avait même présenté des candidats aux élections législatives européennes de 2004 pour prôner son adoption comme langue commune de l'UE. Sans succès.

A l'évidence, l'espéranto ne perce pas, mais, étrangement, son nom est très connu, et ce sur les cinq continents. Il doit y avoir des locuteurs espérantophones excellents en communication, et bien répartis sur notre planète !

Jacques Vincent a créé en 2019 une association pour promouvoir cette langue, voyant dans l'espéranto une sorte de langue matricielle. Il développe un mouvement « Espéranto pour l'Europe »,

souhaitant même qu'il devienne...la 25^{ème} langue officielle de l'Europe. L'association mondiale d'espéranto (UEA) soutient sa démarche. Il voit donc en l'espéranto un dénominateur commun à tous les peuples, cette langue mettrait donc tout le monde sur un pied d'égalité. Et il propose que l'espéranto devienne une langue optionnelle au collège, jusqu'au bac.

Pour répondre à la question que je posais au départ : alors l'espéranto, gag ? Canular estival ? Utopie grave ? Je répondrais : utopie infantile. Je sais bien que ce sujet revient régulièrement dans l'actualité, que certains y croient « dur comme fer », mais franchement, et sans vouloir injurier l'avenir, il y a peu de chances que cette utopie se réalise. Et l'anglais, comme langue universelle, a encore de beaux jours devant elle.

Sans être cynique, je dirais que l'espéranto est un projet d'avenir, et il le restera.

Message aux lecteurs de la lettre d'actualité européenne

Madame, mademoiselle, monsieur,

Vous recevez notre revue et j'ose espérer que son contenu vous apporte d'utiles informations sur les questions européennes que nous traitons.

Cette revue ne perçoit aucune subvention ; elle est autofinancée par l'apport de ses administrateurs, par la vente de ses numéros et par les abonnements.

Ce message est un appel à soutenir cette revue pour qu'elle continue à vivre. Merci donc de bien vouloir commander les numéros disponibles de l'actualité européenne et/ou des livres qui en compilent les 10 premières années.

Merci de votre aide prochaine.

Alain REGUILLON- Alain MALEGARIE

Sommaire

<i>L'édito : l'union va mal, faut-il la changer ?</i>	Page 3
<i>De tout un peu</i>	
Accord historique des 27 sur le plan de relance	page 5
La politique régionale de l'UE	page 8
L'UE des supercalculateurs	page 11
Négociation sur le BREXIT	page 12
Relation commerciale UE/Chine	page 14
La Commission européenne veut renforcer la lutte contre les GAFAs	page 16
Débat sur les ressources propres	page 17
<i>Respecter les règles européennes</i>	
Passeports dorés	page 19
Transposer les règles européennes	page 21
Atteinte à l'avortement en Pologne	page 23
Les conditions pour adhérer à l'Union	page 25
<i>Insolite : et si on parlait...Espéranto ?</i>	page 27

Soutenez Presse fédéraliste, abonnez-vous à ses revues :

« Fédéchoses » pour le fédéralisme : 4 N° par an : 30 €

Carnet d'Europe, actualité européenne le devoir d'informer : 6 N° par an 20 €

Bon de commande :

Nom et prénom.....

Adresse courriel.....@.....

Adresse postale.....

.....

.....

.....

Je m'abonne* :

1) Aux deux revues : 40 €

2) À Fédé choses : 30 €

3) À carnet d'Europe, actualité européenne : 20 €

Je commande* :

1) Les 4 N° de 10 ans d'actualité : 35 €

2) Le tome 1 : dettes souveraines : 10 €

3) Le tome 2 : migrations : 10 €

4) Le tome 3 : Marché intérieur et mondialisation : 15 €

5) Le tome 4 : UE : l'insuffisante intégration 5 €

Je règle par chèque à l'ordre de Presse fédéraliste pour un montant de

Et l'adresse à : Alain REGUILLON – 23, passage des Alouettes – 69008 –LYON

Je peux aussi régler par Paypal sur le compte de Presse fédéraliste

www.pressefederaliste.eu

Retrouver 10 ans d'actualité européenne à travers les recueils ci-dessous



Tome 1 -10 €

Dettes souveraines des États membres de l'Union européenne : la Grèce au milieu du chaos

Tome 2 – 10 €

Migrations : le dossier qui empoisonne l'Union européenne

Tome 3 – 15 €

Marché intérieur et mondialisation

Tome 4 – 5 €

Union européenne : l'insuffisante intégration !

Les 4 tomes 35 € au lieu de 40 €, frais de port inclus